|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **2** | **0** | **2** | **5** | **SID-MED** | **0** | **1** | **0** | **7** |

**NIVEAU DE CLASSIFICATION : NP**

**1er MARCHE SUBSEQUENT DE FOURNITURES A BONS DE COMMANDE N°2025-ESID-TLN-0107 A L’ACCORD CADRE N°2020-ESID-TLN-0106**

**Pouvoir Adjudicateur : Ministère des Armées**

|  |
| --- |
| **BASE DE DEFENSE DE TOULON**  **FOURNITURE DE MATERIELS D’ELECTRICITE** |

Cadre réservé au nantissement :

|  |
| --- |
| Date du marché subséquent : *Cette date correspond à la date de réception par le candidat du message de notification du marché émis par envoi électronique via la PLACE.*. |
| Sans montant minimal pour 1 an  Montant maximal pour 1 an : 625 000,00 € HT |
| N° prestation : 15019 |
| N° EJ : *Ce numéro d’EJ est indiqué au candidat dans le message de notification du marché émis par envoi électronique via la PLACE.* |
| N° Service Exécutant : **D0425XO 083** |

|  |
| --- |
| Marché subséquent à l’accord-cadre 2025-SID-MED-0106 en application des articles R. 2162-7 à R. 2162-9 du code de la commande publique |
| *Le pouvoir adjudicateur :* **L'Ingénieur Général de 2ème classe Pierre-Jean RONDEAU**, **Directeur du SID Méditerranée** désigné par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié |
| *Personne habilitée à donner les renseignements* prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2191-61 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique: **la sous-directrice Achat, exécution Budgétaire et Comptable– BCRM TOULON –SID-MED - BP 71 - 83800 TOULO N CEDEX 9** |
| *Ordonnateur :* **Monsieur le Commissaire en chef, Directeur de la Plate-Forme Commissariat Sud-Est – BCRM Toulon – BP 42 –83800 TOULON Cedex 9** |
| *Comptable public assignataire des paiements :* **L’administrateur général des finances publiques - Directeur départemental des finances publiques du var - Place Besagne - Centre Mayol - 83000 - TOULON** 💣 à adapter si le service exécutant n’est pas ESID |
| *Correspondant PME/PMI :* **ICDD Stephanie DOUCHE** |

|  |
| --- |
| **Passé avec :** A remplir par le candidat  Indiquer ici le nom de l’entreprise ou des entreprises en cas de groupement |

**ARTICLE 1 - CONTRACTANTS[[1]](#footnote-1)**

Je soussigné (nous soussignés),

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone) :

Courriel :

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

me présente (nous présentons)[[2]](#footnote-2):

seul

en groupement solidaire. Le mandataire est : ................................................................................................

en groupement conjoint dont le mandataire est solidaire de l’ensemble du groupement. Le mandataire est :

.....................................................................................................................................................................................

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières spécifiques (C.C.P.S) et des documents qui y sont mentionnés,

M’ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à réaliser les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation (R.C.).

Je suis une micro, une petite ou une moyenne entreprise ou un artisan au sens de l’article R. 2151-13 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique [[3]](#footnote-3)

Oui ;

Non.

**ARTICLE 2 - PRIX**

**2.1 - Variation des prix**

Les modalités de variation des prix sont fixées au C.C.P. de l’accord-cadre.

**2.2 - Rémunération des prestations**

Les prix sont fermes et définitifs pendant la durée du marché subséquent, établis à partir du bordereau de prix Les prix sont fermes et définitifs pendant la durée du marché subséquent, établis à partir des catalogues distributeurs et du bordereau des remises s’y appliquant comme définis à l’annexe du présent acte d’engagement.

En contrepartie, le titulaire s’engage à honorer les commandes au titre du présent marché sans montant minimal et jusqu’à concurrence d’un montant maximal de 625 000 € HT.

## 2 3 - Montants et modalités de passation de chacune des commandes

Chaque achat fera l'objet d'un bon de commande notifié dans les conditions prévues à l'article 6.1 du C.C.P de l’accord-cadre.

## 2.4- Mois d’établissement des prix

L’offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de la date limite de remises des offres, soit **octobre 2025.**

## 2.5- Nantissement

Le nantissement ne sera pas possible pour ce marché subséquent et les bons de commande dont l’exécution est prévue par carte achat.

**ARTICLE 3 – DUREE**

**3.1 - Durée de validité du marché subséquent**

La durée du marché subséquent est d’un (1) an. Le marché subséquent prendra effet à compter de sa date de notification.

**3.2 - Délais d'exécution des bons de commande**

A défaut de précision dans le bon de commande, et en application de l’article 3.2.1 du C.C.A.G./F.C.S., le délai court à partir du lendemain du jour de la notification du bon de commande et s’arrêtera de courir lorsque la fourniture sera livrée complète dans les conditions fixées au C.C.P de l’accord cadre.

Tout bon de commande notifié pendant la période de validité du marché devra être exécuté jusqu’à son terme.

Conformément à l’article 3.2 de l’acte d’engagement de l’accord cadre, le titulaire s’engage sur un délai maximal de livraison, pour le présent marché subséquent, exprimé en nombre de jours calendaires : [[4]](#footnote-4)

Le délai de livraison propre à chaque bon de commande de marché subséquent à bons de commande sera indiqué dans les pièces contractuelles et sera inférieur ou égal au délai maximal indiqué ci-avant.

**ARTICLE 4 – PAIEMENTS**

4.1 – Règlement des comptes

Les modalités de règlement des comptes du marché sont spécifiées aux articles 6 du CCP de l’accord cadre.

**Cas du paiement à un compte unique**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant.

|  |
| --- |
| Relevé d'Identité Bancaire ou Postal |

**Cas du paiement à des comptes séparés en cas d'entrepreneurs groupés**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants.

En cas de groupement conjoint, les co-traitants complèteront en outre l’annexe de répartition des prestations jointe au présent acte d’engagement.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation de l'entreprise | Désignation du compte à créditer | Répartition des paiements  (en pourcentage ou en montant) |
|  | Compte n° 1 |  |
|  | Compte n° 2 |  |

**Compte n° 1**

|  |
| --- |
| **Relevé d'Identité Bancaire ou Postal** |

**Compte n° 2**

|  |
| --- |
| **Relevé d'Identité Bancaire ou Postal** |

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes et les avenants.

**ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS**

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie à

- mes (nos) torts exclusifs, ne pas faire l'objet

- ses torts exclusifs, que la société pour laquelle (le groupement d'intérêt économique pour lequel) j'interviens ne fait pas l'objet

d'une interdiction de concourir, au sens des articles L. 2141-1 à 2141-11de l’ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative de code de la commande publique.

Je m’engage (nous engageons) à faire réaliser la mission par du personnel qualifié, compétent, ayant reçu préalablement la formation réglementaire, disposant des habilitations requises et en situation régulière vis-à-vis de la réglementation contre le travail clandestin y compris si ce personnel appartient à une entreprise sous-traitante.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4 et L 1221-10, L 1221-13 et L 1221-15 du code du travail ou des règles équivalentes en vigueur dans les pays où ils sont rattachés.

J’atteste (nous attestons) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 1146-1,L 8221-1, L 8221-2, L 8221-3 et L 8221-5, L 8251-1, L 8231-1, L 8241-1 et L 8241-2 du code du travail.

J’atteste (nous attestons) avoir au 31 décembre de l’année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission.

Je déclare (nous déclarons) sur l’honneur avoir satisfait aux obligations fixées par les articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail et m’engage (nous engageons) à produire les documents s’y rapportant si le présent marché m’ (nous) est attribué, ainsi que la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et à indiquer, pour un candidat étranger uniquement, l’intention de détacher des travailleurs en France dans le cadre de l’exécution du présent marché.

En cas d’inexactitude des renseignements fournis au titre des articles R. 2143-3 à R.2143-10 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le marché sera résilié aux frais et risques du titulaire. Les excédents de la dépense résultant de la mise en régie ou de la passation d’un autre marché seront prélevés sur les sommes qui peuvent être dues à l’entrepreneur, sans préjudice des droits à exercer contre lui en cas d’insuffisance. Les diminutions éventuelles de dépenses restent acquises au pouvoir adjudicateur.

Je m’engage (nous nous engageons) à mettre en œuvre toute les mesures au titre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des données essentielles).

**Visas**

Signature(s) du (des) candidat(s) ***(non obligatoire au moment du dépôt de l’offre, mais exigée en cas d’attribution du marché)***

Fait en un seul original

à ........................ le ......................

**Visas**

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A Toulon, le

**Le pouvoir adjudicateur**

(Désigné par arrêté ministériel du 22 juin 2007 modifié)

L'ingénieur général de 2ème classe Pierre –Jean RONDEAU

Directeur

**ANNEXE AU CADRE D'ACTE D'ENGAGEMENT**

cadres à utiliser par les candidats pour compléter l'article 1 – Contractant en cas de groupement.

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone) :

Courriel :

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers :

et:

Monsieur (Nom et prénoms)

- agissant en mon nom personnel

- agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) :

- ayant son siège social (adresse complète et numéro de téléphone) :

- ayant élu domicile (adresse complète et numéro de téléphone) :

Courriel :

numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métier

**ANNEXE A L’ACTE D’ENGAGEMENT**

**Répartition des prestations en cas de groupement conjoint**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Co-traitant chargé de l’exécution des prestations** | **Prestations** | **Montant des travaux en euros** |
| **Hors TVA** |
|  | catégorie ... |  |
| catégorie ... |  |
| Total co-traitant |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Co-traitant chargé de l’exécution des prestations** | **Prestations** | **Montant des travaux en euros** |
| **Hors TVA** |
|  | catégorie ... |  |
| catégorie ... |  |
| Total co-traitant |  |

1. Voir annexe au cadre d'engagement, pour compléter cet article en cas de groupement [↑](#footnote-ref-1)
2. A préciser par le candidat [↑](#footnote-ref-2)
3. A préciser par le candidat [↑](#footnote-ref-3)
4. A préciser par le candidat dans la **limite du délai maximal défini à l’article 3.2 de l’acte d’engagement de l’accord-cadre** [↑](#footnote-ref-4)